

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 NOVEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 19 novembre, à 20h, le Conseil Municipal de la commune de MONTREAL LA CLUSE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Patrick DUFOUR

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 novembre 2018

**PRESENTS:**

**Mr DUFOUR - Mr DEGUERRY- Mme BERTRAND- M BARBOSA- Mr SOUNY- Mme GRANDCLEMENT- Mme MARRER - Mme TONDEREAU- Mr JOURDE - -Mr BAYRAM - Mr INIGO- Mme RAMEY- Mme GIRAUD-GUIGUES- Mme CHENOT- Mr GUYENNOT - Mme DELESQUES- Mme FERRY- Mme GAUTHIER- Mr NOBLET**

**PROCURATIONS :** Melle VUAILLAT à Mr DUFOUR- Mr MASCIOTRA à Mr BARBOSA

**EXCUSES :** Mr ARDUINI- Mr JANTON

Mr SOUNY est élu Secrétaire de Séance.

**ADMINISTRATION GENERALE**

**1) Projet Panoralac rue du Lyonnais**

Patrick DUFOUR rappelle que la SARL Panoralac s'était portée acquéreur d'un terrain à Montréal la Cluse en 2014. Le conseil municipal, par délibération du 12 avril 2016, a acté la vente en sa faveur des parcelles cadastrées section AI, n°251, AI n° 252, AI n° 683, AI n° 685 et AI n° 688 pour une superficie totale de 1089m<sup>2</sup>, et pour un montant de 119 790€. En octobre 2016, le conseil municipal avait décidé de céder une emprise supplémentaire de 410 m<sup>2</sup> environ sur la parcelle AI 656. Par courrier du 12 octobre dernier, la société a décidé de renoncer à son projet et annule le PC déposé.

Le conseil municipal est invité à prendre acte de cette renonciation

<b>Pour : 21</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstention :</b>
------------------	-----------------	---------------------

**2) Avis sur les dates d'ouvertures des commerces le dimanche en 2019**

Patrick DUFOUR détaille : la loi dite Macron prévoit que les commerces de détail peuvent ouvrir jusqu'à 12 fois par an les dimanches. Mais le Maire doit prendre un arrêté après avis du conseil municipal, donné avant le 31 décembre de l'année qui précède. Or, la mairie a été saisie d'une demande le 29 octobre 2018 par le magasin Carrefour Market pour des ouvertures aux dates de dimanches suivants : 01,08,15,22 et 29 décembre 2019.

<b>Pour : 21</b>	<b>Contre :</b>	<b>Abstention :</b>
------------------	-----------------	---------------------

**3) Aide exceptionnelle aux communes de l'Aude sinistrées par les inondations**

Patrick DUFOUR rappelle au conseil Municipal que le département de l'Aude a subi de fortes inondations au cours du mois d'octobre et qu'en raison des nombreux dégâts infligés par les crues des différents cours d'eau, un arrêté de catastrophe naturelle a été publié. L'Association des Maires de l'Aude a lancé un appel national aux dons destinés à être affectés à la

reconstruction des équipements publics détruits partiellement ou totalement au sein des communes audoises . Il est proposé au conseil municipal que la commune de Montréal la Cluse s'associe à ce mouvement de solidarité à hauteur d'une aide de 500€.

Pour : 21	Contre :	Abstention :
-----------	----------	--------------

#### EDUCATION ENFANCE

##### 4) Renouvellement des PEdT et mise en œuvre du « plan mercredi »

Christine GRANDCLEMENT explique qu'avec le retour de la semaine à 4 jours, les projets éducatifs territoriaux (PEdT) signés entre les communes et la CAF, la DDSC et l'Education Nationale sont arrivés à échéance. La nouvelle génération des « PEdT / plan mercredi » se décline en quatre points :

- La validation de la convention
- La déclaration d'un accueil de loisirs le mercredi à la DDSC
- La signature d'une convention charte qualité « plan mercredi » par cet accueil de loisirs
- Une fiche d'informations sur l'accueil de loisirs du mercredi

Pour la commune, la signature d'un PEdT permettra surtout de continuer à appliquer un taux d'encadrement dérogatoire

Pour : 21	Contre :	Abstention :
-----------	----------	--------------

##### 5) Participation financière aux écoles privées. Année scolaire 2018-2019

Christine GRANDCLEMENT rappelle que le conseil municipal a délibéré en octobre 2017 sur la participation financière en faveur des écoles privées pour l'année scolaire 2017-2018, et l'a fixée à 440 € par élève. Il convient de délibérer d'ores et déjà pour 2018-2019  
Il est proposé au conseil de maintenir le montant de 440€ par élève

Pour : 21	Contre :	Abstention :
-----------	----------	--------------

##### 6) Espace de Vie Sociale : projet d'évolution

Christine GRANDCLEMENT précise le contexte actuel : l'EVS emploie aujourd'hui 2 agents à 50% soit 1 ETP (Equivalent Temps Plein). Les 2 mêmes agents sont en poste au sein de la municipalité de Nantua et occupent des fonctions identiques

Le champ d'action de l'EVS est large :

- **Activités ado** : Alsh 12/17 ans
- **Scolaire** : accompagnement scolaire des primaires et des collégiens
- **Animations adultes** : accompagnement à la parentalité / sorties culturelles/ ateliers de loisirs adultes (badminton...)
- **Social/ insertion** : partenariats noués avec d'autres acteurs (mission locale, sauvegarde, MSAP, MDS, etc..) pour conduire des actions concrètes en faveur des plus fragiles (job dating, forum santé, actions de prévention...)

L'équipe de l'EVS est un véritable appui aux bénévoles, usagers et habitants dans la construction des différentes réponses à des préoccupations sociales variées.

La CAF, qui finance fortement l'EVS, incite à développer des actions notamment en direction des familles. Elle conditionne même son agrément à cette perspective d'évolution.

L'idée est donc de recruter une 3<sup>ème</sup> personne (50% Nantua et 50% MLC) qui consacrerait son temps ainsi : 50% tâches de secrétariat et 50% animation locale.

Ce recrutement s'inscrit en outre dans le cadre de la création des ateliers numériques. Ce projet, pour lequel des financements européens supplémentaires sont espérés, va mobiliser les deux agents en place. Ils vont devoir être suppléés dans certaines de leurs tâches (administratif, animation parentalité)

#### L'aspect financier

A ce jour, les recettes générées par l'activité de l'EVS sont optimisées. La politique de contractualisation a permis de bénéficier de recettes au-delà de nos espérances. Mais pour maintenir son accompagnement, la CAF souhaite que l'EVS se structure et développe son activité par le biais de ce recrutement

La dépense supplémentaire serait d'environ 13 000€/an, pour porter le budget annuel à 75 000€  
Il est donc proposé au conseil de créer ce poste d'agent social à 50% en CDD, sous réserve de validation par le comité de programmation de HBA pour les fonds européens du projet ateliers numériques et sous réserve que la commune de Nantua le valide également

Pour : 21	Contre :	Abstention :
-----------	----------	--------------

### BUDGET-FINANCES

#### 7) Indemnité de conseil du comptable public

Patrick DUFOUR souligne que le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29, et l'arrêté ministériel en date du 16 décembre 1983, prévoient la possibilité et les modalités d'attribution d'une indemnité de gestion au receveur municipal. Cette indemnité est calculée en fonction des dépenses budgétaires des trois dernières années. En 2018, la somme sera de 1042.82€ pour un taux à 100%

Pour : 21	Contre :	Abstention :
-----------	----------	--------------

### ENVIRONNEMENT

#### 8) Acquisition parcelle forestière :

Umberto BARBOSA informe qu'un accord a été trouvé pour acheter auprès de Mr Jacques Brun la parcelle AE 71 (2835 m<sup>2</sup>), à Montréal la Cluse. Cette parcelle peut intéresser la commune dans le cadre d'un projet de gestion cohérente et globale de la forêt municipale. Au vu des éléments contenus dans l'avis de valeur ci-joint, le prix proposé est de 1975€, dont 1720€ de peuplement en résineux

Pour : 21	Contre :	Abstention :
-----------	----------	--------------

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 21h

Le Maire

Patrick DUFOUR

